



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====
ADPEP 45

COMPTE ADMINISTRATIF

FOYER des Hauts de GIEN

2023

ADPEP 45
25 Boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLEANS Cedex I

FOYER DES Hauts de GIEN
3 résidence des hauts de Gien
45 500 GIEN

PREAMBULE

Pôle Accompagnement Social et Professionnel (ASP) *(ESAT Servipep, ESAT PEP Giennois, DIDE, SAVS Orléans, SAVS Gien, FH des droits de l'homme, FH des hauts de Gien, SSO et FVJ de Gien, SESSAD pro)*

Le Pôle Accompagnement Social et Professionnel fonctionne maintenant depuis 3 ans avec une réelle dynamique d'harmonisation et de mutualisation entre les différentes structures.

En 2023, les 11 réunions de direction de pôle réunissant les 7 chefs de service, les 2 directeurs adjoints, le directeur et la directrice de pôle ont permis par un travail transversal de participer au bon fonctionnement des structures et à leur évolution.

Les projets portés par le pôle cette année, dans la continuité des travaux déjà engagé en 2022 et en adéquation avec les orientations associatives sont les suivants :

- La mise en place d'une GED associative pour une mise en conformité avec la RGPD en associant particulièrement les professionnels administratifs
- La généralisation du Document Unique de l'utilisateur avec le support du logiciel Ogirys. Cela a nécessité la création d'un copil Ogirys de pôle afin d'accompagner le déploiement sur le terrain, l'organisation de formation à l'intention de tous les professionnels, la désignation de professionnels référents
- La transformation en plateforme pour les établissements du giennois (FH-SAVS – FVJ-SSO) avec la poursuite du travail en transversalité et la réécriture du règlement de fonctionnement unique
- L'organisation de formations intra-pôle à l'accompagnement de personnes porteuses de TSA et à la méthode FALC.
- Le développement du numérique pour les TH des 2 ESAT par un travail conjoint avec la plateforme numérique de l'ADPEP, et dans le cadre d'un financement FATESAT.
- L'organisation d'une journée pour les professionnels des 2 ESAT afin de travailler ensemble à partir du plan de transformation des ESAT. Cette journée s'est déroulée le 25/01/2024.
- L'accompagnement de la dynamique associative dans le domaine de l'insertion pro. Les cadres du pôle organisent et animent les 3 réunions annuelles qui réunissent l'ensemble des professionnels concernés par l'insertion pro quelques soient leurs services ou établissements de rattachement au sein de

l'Association. Ces réunions permettent à tous de rester informés des évolutions du secteur, de mieux se connaître et ainsi ouvrir les champs des possibles en termes de parcours de formation ou professionnels pour les usagers.

- L'évolution des fonctionnements de services en file active. Globalement tous les services ont intégré cette nouvelle pratique et offrent donc leurs prestations à un nombre plus important de personnes accompagnées ; des réorganisations et un redimensionnement des accompagnements ont été nécessaires et il est souligné une augmentation sensible de la charge de travail des chefs de service qui gèrent et supervisent les admissions et les PAP.

Enfin depuis plusieurs années, le public orienté vers nos structures ne cesse d'évoluer. Les profils sont de plus en plus diversifiés et les problématiques rencontrées se démultiplient. Afin de répondre aux besoins des personnes accompagnées, les professionnels se mobilisent, s'adaptent, se forment et revisitent leurs modalités d'accompagnement, toujours et encore !

Agnès Sergent, Directrice du Pôle Accompagnement Social et Professionnel

RAPPORT ACTIVITE

1 : Présentation de l'établissement

Le Foyer d'Hébergement des Hauts de Gien est un établissement accueillant des personnes en situation de handicap (sous condition d'orientation ad 'hoc). Cette structure est implantée à Gien et se veut un établissement ouvert, les usagers étant accueillis au sein d'appartements « différenciés » répartis sur plusieurs immeubles. Cette configuration s'assimile, depuis plus de 30 ans et à plusieurs égards, à une démarche inclusive : les résidents sont en effet identifiés, reconnus et prennent part à la « vie de quartier ».

Au 31 Décembre, le FH est composé de 20 logements-bureaux se répartissant comme suit :

- 4 appartements mobilisés pour les bureaux éducatifs, salles de réunion, ateliers....
- 1 maison individuelle également destinée à l'hébergement des usagers
- 4 appartements T4
- 7 appartements T2
- 4 Appartements T3

Depuis juin 2022, le FH est en phase de transformation progressive en plateforme (dénommée PAAG : Plateforme d'Accompagnement Adultes du Giennois).

Dans cette logique de transformation, le FH a vu, après concertation avec le Conseil Départemental mais dans l'attente de la formalisation dans le CPOM à venir, sa capacité d'accueil passer en 2023 à 28 usagers avec la répartition comme suit : 18 places d'accueil notifiées EANM FH, 8 places sous orientation Foyer de Vie et 2 places d'accueil « séquentiels » (accueils de stagiaires, accueils pour des personnes connaissant des situations d'urgence).

Au-delà du nombre de personnes accompagnées, cette transformation de l'établissement a conduit les professionnels à repenser les modalités d'accompagnement, notamment auprès des usagers bénéficiant d'une prise en charge double (FH et Foyer d'Accueil de Jour)

2 : Eléments du projet d'établissement et évolution

De par la nature du public accueilli et des prestations proposées, le Foyer d'Hébergement des Hauts de Gien est un établissement ouvert 24h / 24, 365 jours par an.

La structure a pour objectifs de proposer un accompagnement global à l'utilisateur, notamment grâce à la co-construction avec lui de son Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P).

Dans ce cadre, et dans la continuité des travaux entamés en 2022, le FH a acté l'utilisation des nouveaux outils à savoir :

- Mise en place du Dossier Unique (DU) de l'Usager informatisé (Socia Nova / OGIRYS)
- Utilisation de l'outil « Projet d'Accompagnement Personnalisé » issu du DU précédemment cité
- Grilles de prestations proposées par le FH-Plateforme et Grilles de recueil des besoins des usagers (base SERAFIN-PH)

Les modalités d'élaboration des PAP ont été repensées dans leurs globalités : les usagers bénéficiant simultanément d'accompagnements dispensés par 2 entités de la plateforme (FH-FAJ) sont désormais reçus dans le cadre d'un même RDV par leurs 2 « référents projets » ce qui permet la définition d'actions communes, une articulation plus facile entre les services ainsi qu'un réel positionnement de l'utilisateur comme acteur de son projet. Par la suite, ces mêmes professionnels se rencontrent à échéance régulière pour procéder à un état des lieux de l'avancée des PAP.

Au cours de l'année, le fonctionnement en plateforme s'est développé et a permis à des usagers du FH de bénéficier d'accompagnements ponctuels ou durables sur le Foyer de Vie de Jour, et ce indépendamment de l'obtention d'une orientation « Foyer de Vie ». Ces prestations répondent à des besoins ciblés, non pourvus jusqu'alors par le FH.

En outre, le passage en plateforme a permis de déterminer fin 2023 les principes et modalités de mise en œuvre d'une « porte d'entrée unique » sur le dispositif ainsi que les modalités d'organisation y afférant : usager reçu par 2 professionnels de la plateforme permettant un recueil ainsi qu'une présentation exhaustive des besoins et prestations ; numéro d'appel téléphonique unique. La mise en œuvre de ce nouveau fonctionnement sera effective en 2024.

Enfin, la mutualisation des professionnels amorcée en 2022 s'est poursuivie en 2023 : 1 AMP ainsi que la maîtresse de maison du FH sont intervenus de façon hebdomadaire sur le Foyer d'Accueil de Jour pour y proposer des Activités Physiques et Sportives Adaptées ainsi que des Accompagnements à la Vie quotidienne. Cette mutualisation des professionnels a permis d'étendre l'offre de prestations.

Les prestations offertes par le FH ainsi que par la plateforme couvrent plusieurs domaines. Elles se décomposent comme suit :

- **Actions relatives à l'Accueil, l'Ecoute, et l'Expression du Projet Personnalisé**, ce qui sous-tend : l'assurance d'une permanence d'accueil, l'accompagnement et le recueil de l'expression des besoins des usagers ; la co-construction possible du projet au sein du dispositif ou avec des partenaires extérieurs ; l'animation, la coordination et la mise en œuvre du projet personnalisé.

- **Prestations relatives à l'Habitat et l'Hébergement**, ce qui sous-tend : proposer des hébergements différenciés (colocation / seul ; en maison...) ; proposer des hébergements temporaires ou séquentiels (stage d'observation ; accueil de répit ou d'urgence ; accueil partiel) ; proposer un accompagnement au logement (soutien à l'aménagement du lieu de vie...).
- **Prestations relatives à l'Accès aux droits et à la vie Citoyenne**, ce qui sous-tend : s'assurer de l'ouverture des droits de la personne (informer la personne de ses droits ; proposer à la personne un état des lieux de sa situation administrative ; proposer un accompagnement aux démarches administratives...) ; proposer un accompagnement à la citoyenneté (espaces de développement et d'expression du sens critique de la personne ; proposer une information/formation à la participation des usagers à différentes instances types CVS, associations.....).
- **Prestations relatives à la réalisation de soi**, ce qui sous-tend : proposer un accompagnement thérapeutique (soutien psychologique en interne ou auprès de praticiens extérieurs) ; proposer des activités culturelles, éducatives, sportives et de loisirs (espaces de réalisations artistiques ; favoriser la participation à des sorties culturelles...) ; proposer un soutien à la prise d'autonomie (accompagner et former les personnes à l'autodétermination ; créer des outils de compensations au service de l'émancipation...).
- **Prestations relatives au Soutien à la Vie Quotidienne** ; ce qui sous-tend : proposer des accompagnements liés à l'hygiène (proposer un accompagnement / apprentissage en interne pour l'entretien du logement ; évaluer les capacités de la personne à prendre en charge seule son hygiène corporelle...) ; proposer un accompagnement aux démarches et aux suivis médicaux (apporter une aide quant au choix du médecin / spécialiste ; accompagnement de l'utilisateur aux RDV médicaux ; solliciter un service tiers pour l'administration de soins / traitements...) ; proposer un accompagnement lié à l'alimentation (livraison de repas par un service tiers ; accompagnement à l'achat de denrées alimentaires ; proposer un apprentissage à la confection des repas...) ; proposer une aide quant à la gestion financière (Evaluer la capacité de la personne à gérer de façon autonome ses budgets ; accompagner la personne dans une démarche de mesure de protection....
- **Prestations relatives au Soutien à la Vie Sociale**, ce qui sous-tend : proposer un accompagnement vers des activités de droit commun (être facilitateur / initiateur de participations à des événements extérieurs...) ; proposer un accompagnement au maintien (ou non) des relations familiales et sociales (temps d'écoute et de conseils concernant les interactions sociales et familiales ; assurer une médiation pour permettre l'échange et construire le lien).
- **Prestations relatives à l'aide aux déplacements**, ce qui sous-tend : assurer les transports quand la situation le nécessite ; favoriser l'autonomie dans les déplacements / transports (repérer en amont les circuits / lieux / horaires ; accompagner les apprentissages dans l'utilisation des transports en commun...).
- **Prestations relatives à l'aide à la parentalité et soutien aux aidantes**, ce qui sous-tend : Proposer un temps d'écoute et de soutien à l'utilisateur parent ou futur parent ; contribuer à un travail de partenariat avec des services extérieurs (PMI ; Centre parental).

3 : Population et activités

Au 31 décembre 2023, 26 personnes résidaient au Foyer : 13 femmes et 13 hommes. 50 % de la population accueillie est âgée de 50 ans et plus, 27 % se situe en 30 et 49 ans, 23 % est âgée de moins de 30 ans. 22 résidents sont originaires du Loiret et 4 autres sont respectivement issus des Yvelines, de la Seine et Marne, du Loir-et-Cher et du Cher.

Les personnes accompagnées présentent, dans leur très grande majorité, des troubles de l'efficiace intellectuelle, avec, pour certaines des troubles associés (pathologie psychologique et/ou psychiatrique).

Mouvements : 5 personnes, âgées entre 18 et 21 ans, ont été admises au FH au cours de l'année. 3 jeunes femmes ont quitté la structure pour les motifs suivants : changement de département en vue d'un rapprochement familial, sortie en milieu ordinaire avec accompagnement SAVS et réorientation vers un centre parental

Sur l'année 2023, l'établissement comptabilise une présence effective des personnes accueillies s'élevant à 9 369 journées (8 305 journées de présence effective auxquelles s'ajoutent 408 journées en hospitalisation ainsi que 656 journées d'absences personnelles) pour un prévisionnel de 10 220 (parmi ces journées, 6 271 concernent des personnes « domiciliées au titre de l'aide sociale » dans le Loiret). Le nombre de journées réalisées, en deçà du prévisionnel, s'explique par le nombre de départ d'usagers (3) en cours d'année pas totalement compensés.

L'accueil des stagiaires s'est poursuivi et développé en 2023. 8 personnes ont pu, dans le cadre de périodes d'immersion plus ou moins longues, apprécier la vie en foyer d'hébergement. Ces stages ont représenté au total 271 journées facturées. Il est à signaler que 3 stages initialement programmés et organisés ont été annulés à la demande des établissements d'origine (45 jours d'accueils prévisionnels). Un stage d'une durée initiale de 28 jours a quant à lui été écourté à la demande du bénéficiaire (souhait de retourner dans son département d'origine).

Un stage à « temps très partiel » (2 nuits par semaine) a par ailleurs été organisé et aménagé afin de permettre à un jeune adulte souffrant de troubles du spectre autistique de s'essayer à la vie en foyer.

Enfin, le FH a réalisé un accueil d'urgence pour une personne admise sur un autre établissement de l'association situé à Orléans (19 jours non facturés et non comptabilisés dans les 271 journées d'accueils séquentiels).

Les personnes accueillies étaient originaires de divers établissements et services : IME Chantemerle de Gien (3 personnes), Village d'enfants et d'adolescents d'Amilly (1 personne), Service Relais de Gien (2 personnes), SAVS de l'Aube (1 personne), IME le Clos Saint Martial de Châteauneuf (1 personne).

Malgré une communication élargie à destination d'autres ESMS concernant nos possibilités d'accueils, le FH n'a pas été sollicité pour accueillir davantage de bénéficiaires dans le cadre de stages d'immersion ou d'admissions.

4 : Le personnel

➤ ***Mouvements du personnel :***

1 Educateur Spécialisé a démissionné de son poste en mai 2023. Il a été remplacé fin juillet par un professionnel disposant du même diplôme mais bénéficiant d'une ancienneté plus élevée.

1 psychologue, budgétée à hauteur de 0.18 ETP sur le FH a démissionné de son poste en octobre 2023. Au 31 Décembre, le poste est toujours vacant, faute de candidature.

Fin août 2023, l'établissement a procédé à l'embauche d'un apprenti éducateur spécialisé (début de formation en septembre) et ce pour une durée de 3 ans.

Au cours de l'année, il a également été proposé à une Agent de Service Intérieur en CDI et désirant à moyen terme suivre une formation d'Accompagnant Educatif et Social, d'effectuer des remplacements éducatifs. Elle a bénéficié ainsi d'avenants à son contrat de travail lui permettant d'occuper ponctuellement la fonction de Moniteur Adjoint d'Animation. 5 contrats de ce type lui ont été proposés en 2023.

Enfin, au cours de l'année, l'établissement a procédé à plusieurs embauches en CDD afin de couvrir les besoins en remplacements (postes éducatifs ; postes de veilleurs ; postes d'Agent de Service Intérieur).

➤ ***Formations :*** 2 salariés ont entamé la formation « référent logiciel unique de l'utilisateur » ; 2 salariées ont participé à une formation « Facile A Lire et à Comprendre » devant permettre par la suite une rédaction simplifiée des documents à destination des personnes accompagnées, dont le règlement de fonctionnement, contrat de séjour... ; l'apprenti a poursuivi sa formation Educateur Spécialisé à l'ERTS d'Olivet. Enfin, une formation concernant les notions d'Auto-Détermination avait été programmée au dernier trimestre 2023. Mais, pour des raisons indépendantes de l'établissement, celle-ci n'a pas pu se dérouler. Il est prévu de la reporter pour le cycle 2024.

5 : Travaux interservices, partenariats

Dans une logique de fonctionnement en Plateforme et en Pôle, les professionnels du FH ont pu prendre part à des formations réunissant des salariés d'autres établissements (ESAT, Foyer d'Hébergement d'Orléans...).

Ils ont en outre participé à des réunions plénières dans le but de faire un état des lieux de la plateforme ainsi que d'émettre des pistes d'évolution.

Depuis mai 2023, les salariés du PAAG bénéficient également de séances d'analyse des Pratiques communes (2H30 toutes les 6 semaines) : 2 groupes distincts sont constitués.

Enfin, en 2023, les professionnels ont travaillé à la rédaction du règlement de fonctionnement unique de plateforme, document incluant également les spécificités de chaque entité (FH-SAVS-FVJ-SSO).

6 : Difficultés rencontrées

L'année 2023 aura constitué une année complexe. Ces difficultés se situent à plusieurs niveaux :

L'appropriation des nouveaux « modèles PAP », des « grilles de prestations » ainsi que le déploiement du dossier unique de l'utilisateur ont pu être sources de difficultés sur le FH car nécessitant un temps conséquent de compréhension et d'appréhension de ces nouveaux outils.

Bien qu'anticipé, le passage de 2 professionnels éducatifs FH sur le SAVS a eu des effets qui ont perduré sur l'année 2023. Les nouveaux aménagements horaires établis ne répondaient pas aux besoins en termes de QVT. Aussi, il s'est avéré nécessaire de repenser fin 2023, dans sa globalité et avec les professionnels, l'organisation hebdomadaire de travail.

En outre, et même si la transformation en plateforme a été perçue positivement par les professionnels, ces derniers ont dû s'adapter aux changements nombreux générés par la mise en œuvre de ce projet : dégager des temps de RDV et de réunions communs supplémentaires avec les professionnels du SAVS et du FAJ, s'entendre sur une procédure PAP commune qui fasse sens et qui réponde aux besoins de l'utilisateur tout en étant compatible avec les fonctionnements, travailler non plus dans une logique « Etablissement » mais dans une logique de plateforme ce qui implique une modification des pratiques....

Plusieurs salariés ont pu manifester de l'insatisfaction et de l'impatience quant aux changements en cours. La négociation dans le cadre du CPOM est attendue. Elle devrait en effet permettre d'éclaircir et de préciser les évolutions des agréments et des fonctionnements

Nous constatons un vieillissement de la population accueillie, ce qui engendre de plus en plus des accompagnements médicaux. Le Giennois étant toutefois « sinistré médicalement », les usagers doivent consulter dans des localités très éloignées de l'établissement (Chatillon sur Loire, Montargis, Orléans...). Par effet ricochet, les membres de l'équipe éducative sont fortement mobilisés dans ces démarches d'accompagnements physiques. En parallèle, l'établissement accompagne des usagers qui devraient, au regard de leurs besoins, être accueillis dans d'autres structures (Foyer de Vie, unité Personnes Handicapées Vieillissantes de Briare...). Aucune admission n'est toutefois possible, au regard d'un manque de places sur ces mêmes ESMS potentiels.

Enfin, nous percevons que des usagers récemment admis (population jeune, moins de 25 ans) ne s'inscrivent sur le foyer qu'à court termes.

Les membres de l'équipe du Foyer ont témoigné d'un grand professionnalisme, et se sont investis de façon conséquente dans les démarches auprès des personnes accueillies ainsi que dans la dynamique de l'établissement. Les notions d'entraide, de solidarité, d'écoute et de bienveillance n'ont jamais été aussi fortes qu'au cours de cette année.

Conclusion et Perspectives

Tel que développé précédemment, la « PAAG » prend donc progressivement forme, permettant un accroissement important du nombre de personnes accompagnées ainsi que la mise en place de prestations nouvelles.

Au 31 Décembre 2023, 103 personnes étaient ainsi accompagnées par les 3 entités composant la plateforme (auxquelles doivent être ajoutés les stagiaires FH et FAJ). Aussi, afin de garantir la qualité de l'accompagnement, il apparaît nécessaire de consolider l'équipes du FH avec la réouverture d'un poste éducateur et, au niveau de la PAAG, l'équipe de direction avec la création d'un 2nd poste de chef de service.

Il est à noter que parmi ces 103 usagers, 23 ont bénéficié d'un accompagnement type « Plateforme » : prise en charge simultanée FH-FVJ ou SAVS-FVJ-SSO.

L'établissement est en attente de la signature du prochain CPOM qui devrait permettre, nous l'espérons, l'atteinte de nouveaux objectifs ainsi que la mise en œuvre complète du dispositif, à savoir la création d'une entité « Foyer de Vie » de 8 places.

Au-delà de ce projet, l'établissement va poursuivre et / ou amorcer plusieurs autres objectifs, à savoir :

- Mise en œuvre de la porte d'entrée unique
- Mise en place d'un COPIL Qualité
- Mise en place de l'annualisation du temps de travail pour les professionnels (démarche portée au niveau associatif)
- Poursuite du travail de refonte des outils 2002-2 (projet d'établissement, règlement intérieur, charte des droits et libertés de la personne accueillie version « standard » et version « Facile à Lire et à Comprendre »).
- Installation de la direction et du SAVS dans de nouveaux locaux permettant une meilleure visibilité de la plateforme et de meilleures conditions d'accueil des personnes et de travail pour les professionnelles, perspectives fin 2025)

Lionel FURIC,
Directeur-Adjoint